



Agriculture industrielle et servitude en Europe

**Etat des lieux sur la situation des paysans
et des travailleurs saisonniers en Europe**



Confédération paysanne

Juillet 2011

SOMMAIRE

Le constat des évolutions des flux migratoires des personnes travaillant en agriculture, la multiplication des atteintes aux droits de ces personnes dans les bassins de production où elles se retrouvent parfois par dizaines de milliers et l'émergence de mobilisations de différents types (actions juridiques, grèves...) impose la mise en place d'un travail syndical et associatif coordonné à l'échelle européenne. Le caractère saisonnier des activités, « l'invisibilité » de ces travailleurs, et la concurrence organisée volontairement entre travailleurs, rendent ce travail difficile.

Pour la Confédération paysanne et les membres de la Via Campesina c'est une évidence que de dire que la lutte pour le droit au revenu des paysans est synonyme de la lutte pour le respect des

droits des travailleurs de la terre et que nous refusons de bâtir les prix des produits agricoles sur l'écrasement des salaires, la dégradation des conditions de travail et la promotion de la servitude en agriculture. C'est pourquoi, nous avons monté en partenariat un programme européen de travail basé sur des échanges, des rencontres et des formations de paysans et d'ouvriers saisonniers en agriculture sur cinq pays qui débute en 2006. Depuis 2006, sept volontaires sont parties à la rencontre des travailleurs et des paysans d'Espagne, de Roumanie, de Pologne et d'Italie. Manifestations, séminaires, distributions de tracts ont été organisées de Nîmes à Varsovie, de Huelva à Bruxelles, de Rosarno à Bucarest.

Retours du terrain.

- 3**
ANALYSE: De la saison à l'univers concentrationnaire
- 5**
PAC : Le choix délibéré de l'agriculture industrielle
- 6**
CARTOGRAPHIE : Migrations et agriculture en Europe
- 8**
ESPAGNE : Almeria. Des tomates au goût de plastique
- 10**
ROUMANIE :
- Recrutement des femmes pour la récolte des fraises à Huelva,
- Micro-ferme : le paysan pauvre de l'UE
- 12**
ITALIE : Calabre. Conditions de vie difficiles au fond de la botte
- 14**
POLOGNE : A chacun son immigration
- 15**
EUROPE :
Une directive dans le mauvais sens,
Euro-députés pour les droits des saisonniers
- 16**
(S)'ORGANISER :
- L'Assemblée des travailleurs africains à travers l'Italie
- Missions syndicales en Europe : état des lieux
- Les difficultés de la syndicalisation à Almería
- Flexibilité maximale et patron insaisissable : l'Europe selon Terra Fecundis
- 18**
MANIFESTE
Pour les droits des travailleurs saisonniers en agriculture
- 19 :** Bibliographie
- 20 :** Partenaires

De la saison à l'univers concentrationnaire

Plusieurs centaines de camions chargés de fruits et de légumes qui sillonnent quotidiennement les routes d'Europe, tout au long de l'année, parfois en se croisant, ça se voit. Des étalages et des kilomètres de linéaires éternellement identiques regorgeant de produits similaires et standardisés aussi. Mais derrière ces flots de véhicules et ces amas de végétaux alimentaires souvent bourrés de pesticides divers, les dures réalités des conditions de production restent invisibles, non dites. Pourtant cette abondance dessaisonnée a un prix.

Celui de la destruction d'un nombre important de bassins de production historiques, traditionnels. Celui de l'éradication programmée de millions de petites fermes. Celui de la dérégulation du marché du travail et de l'érosion des droits des travailleurs.

Les axes principaux des politiques agricoles européennes reposent sur deux présupposés fondateurs : D'abord concentrer les bassins de productions dans des zones choisies pour ensuite organiser la « mobilité » d'une main d'œuvre peu onéreuse et nécessairement docile.

Premier présupposé : L'intensification des méthodes culturales et la concentration des bassins de production vont permettre de simplifier les approvisionnements, de standardiser les produits, de gérer des calendriers libérés des « contraintes » naturelles et des aspirations économiques et sociales de millions de petits paysans.

Première conséquence : la constitution parfois artificielle (l'exemple de la zone d'Almería en

Andalousie en est l'illustration la plus terrible) de tels bassins entraîne inéluctablement et très rapidement la **paupérisation de populations paysannes** oeuvrant sur des territoires européens divers, qui ne trouvent plus de débouchés rémunérateurs du fait des importations intra communautaires massives issues de ces bassins et des prix pratiqués. Il n'y a alors pas d'autre solution que de quitter sa région, son pays, pour aller vendre sa force de travail dans cet ailleurs, el dorado chimérique où la chimie est maître et la servitude promue. Se met alors en marche le processus de désertification du milieu agricole et rural « traditionnel ». Le premier objectif de cette mise en concurrence entre petits paysans et agro alimentaire, l'éradication de l'agriculture paysanne et familiale, est alors en voie de réalisation.

Deuxième conséquence: l'industrialisation des processus de production et la standardisation des produits qui en découle sont basés sur des sélections de végétaux qui n'ont plus rien à voir avec les lois agronomiques naturelles et les sélections paysannes qui ont pourtant permis de nourrir les peuples du monde durant des millénaires. Le deuxième objectif de cette mise en concurrence est alors atteint : **éradication des savoir faire paysans, des systèmes agraires locaux.**

La réalisation de ces deux premiers objectifs est la condition nécessaire à la prise de pouvoir définitive par les multinationales de l'agro alimentaire et de la distribution de la gestion des productions « agricoles » et des échanges. L'enjeu financier est colossal, ceci explique la violence et la rapidité du processus.



Almería.
Photo Cabiria Chomel.

Deuxième présupposé : Organiser la gestion de la main d'œuvre, sa mobilité, les politiques migratoires. Il a donc fallu mettre en place un arsenal de mesures légales et divers contrats visant à organiser la flexibilité du travail en révisant à la baisse les normes imposées par les codes du travail nationaux. Ainsi sont nés, concrétisant des accords bilatéraux, les contrats saisonniers qui permettent de s'approvisionner sur le marché international du travail en échappant aux « avantages » liés aux contrats à durée indéterminée. Le contrat de travail saisonnier doit être considéré comme une couverture légale de la flexibilité de l'emploi (et de l'insécurité qui en résulte pour les employés) structurellement nécessaire au mode d'exploitation capitaliste.

Parallèlement on voit fleurir depuis quelques années des sociétés de prestations de service et d'intérim basées en Espagne ou dans des pays d'Europe de l'Est dont l'activité augmente régulièrement : elles mettent à disposition des exploitants agricoles une main d'œuvre étrangère - parfois de faux travailleurs indépendants, ce qui permet de toucher les aides à la création d'entreprise à l'Est. Les montages sont parfois complexes. Dans bien des cas, ces sociétés se livrent en fait à du prêt de main d'œuvre illicite et ne respectent pas l'obligation légale de rémunération de « leur » personnel aux salaires minima locaux. Mais elles sont très difficiles à contrôler pour les services des Inspections du travail.

Ces différents montages et la présence de travailleurs étrangers sans papiers parfois en grand nombre dans certaines zones européennes (nécessaire pour faire pression et organiser la concurrence entre salariés) sont les outils de gestion de la précarisation du salariat agricole et de l'organisation de ce qui ressemble à une politique de déportation organisée.

Depuis quelques années le mur du silence qui entoure les déréglementations du droit du travail et les forfaits parfois criminels (cf les camps de concentration de travailleurs polonais révélés en 2006, dans les Pouilles en Italie) à commencé à se fissurer grâce au travail de terrain d'associations, de collectifs, de syndicats salariés et paysans sur le territoire européen. Il reste à la société de s'emparer du dossier, pour exiger l'arrêt de ces pratiques.

Aujourd'hui la persistance de ces appellations dans l'agriculture intensive ou industrielle : saisonnier, contrats saisonniers repose sur un énorme bluff, une perversion sémantique née de l'éradication de millions de fermes et dont l'acceptation par le corps social résulte du gommage de pans entiers de la mémoire collective. La saison ne représente plus dans le cas de ce forçage industriel des cultures, de période précise (la cueillette, la taille...). Elle n'est plus bordée par les contraintes climatiques et/ou pédologiques. Elle correspond simplement à la période, la plus longue possible pendant laquelle un employeur espère profiter d'une force de travail docile, et bon marché.

La saison s'est annualisée, aboutissement du rêve totalitaire du productivisme et des capitaines d'industrie : la soumission des lois naturelles aux « règles » du marché. Elle reste l'alibi de l'érosion des droits des travailleurs dans le champ de l'agriculture.

Ce type d'agriculture se développe sur la négation des droits fondamentaux et des savoir faire paysans. La négation du droit au revenu pour les paysans est le pendant symétrique de la contestation des droits des travailleurs saisonniers, il reste à construire des convergences concrètes, réunissant les compétences spécialisées et laissant de côté l'esprit boutiquier.

Nicolas Duntze



Huelva.
Photo M.Hellio

LE CHOIX DÉLIBÉRÉ DE L'AGRICULTURE INDUSTRIELLE



Huelva.
Photo M.Hellio

L'alinéa premier de l'article 33 du traité instituant la communauté européenne signé à Rome le 25 mars 1957 dispose que la politique agricole commune (PAC) a pour but d'accroître la productivité de l'agriculture en développant le progrès technique, en assurant le développement rationnel de la production agricole ainsi qu'un emploi optimum des facteurs de production, notamment de la main-d'œuvre. Nous sommes aujourd'hui éclairés sur le sens du terme « optimum ».

On se doit de constater que le développement dit « rationnel » de l'agriculture en 50 ans a conduit le modèle agricole de la polyculture élevage vers un système très spécialisé de production : monoculture céréalière dans les terres à gros potentiels, élevages spécialisés de viande dites blanches (volailles, porcs) à proximité des zones portuaires (pour importer les protéines nécessaires à l'élevage), bassins de production intensifs de fruits et légumes où la maîtrise de l'eau était assurée, zone horticoles à « atmosphère contrôlée », développement d'élevage de ruminants (vaches laitières ou à viande) à haute productivité dans les zones de plaine mixtes culture-herbe.

Les réformes de la PAC successives depuis 1992 ont entériné et accéléré la mise sous dépendance au commerce mondial de l'agriculture, à coup d'aides ciblées sur la quantité produite, sur

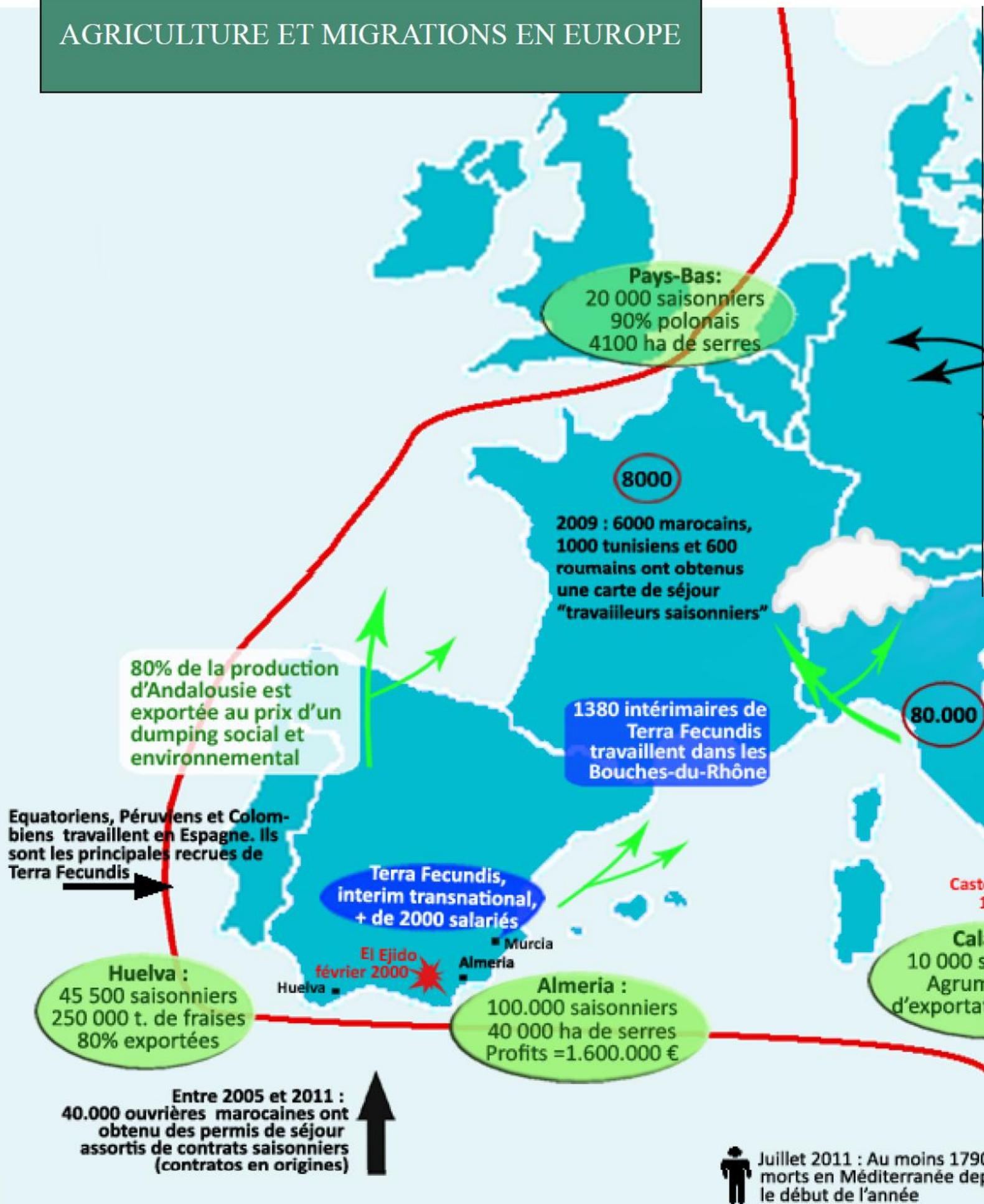
le nombre de têtes de bétail détenu, ou la mise en concurrence de zones dites « les plus favorisées » en productions végétales. L'Organisation mondiale du commerce et son libéralisme effréné ont transformé la main d'œuvre en « intrants » au même titre que l'engrais ou la semence, en mettant le agricultures, les paysanneries en concurrence intracommunautaire ainsi qu'à coup d'accords bi ou multilatéraux avec les pays tiers. Partout l'agriculture industrielle s'étend (Maroc, Kenya, Brésil, Ukraine...)

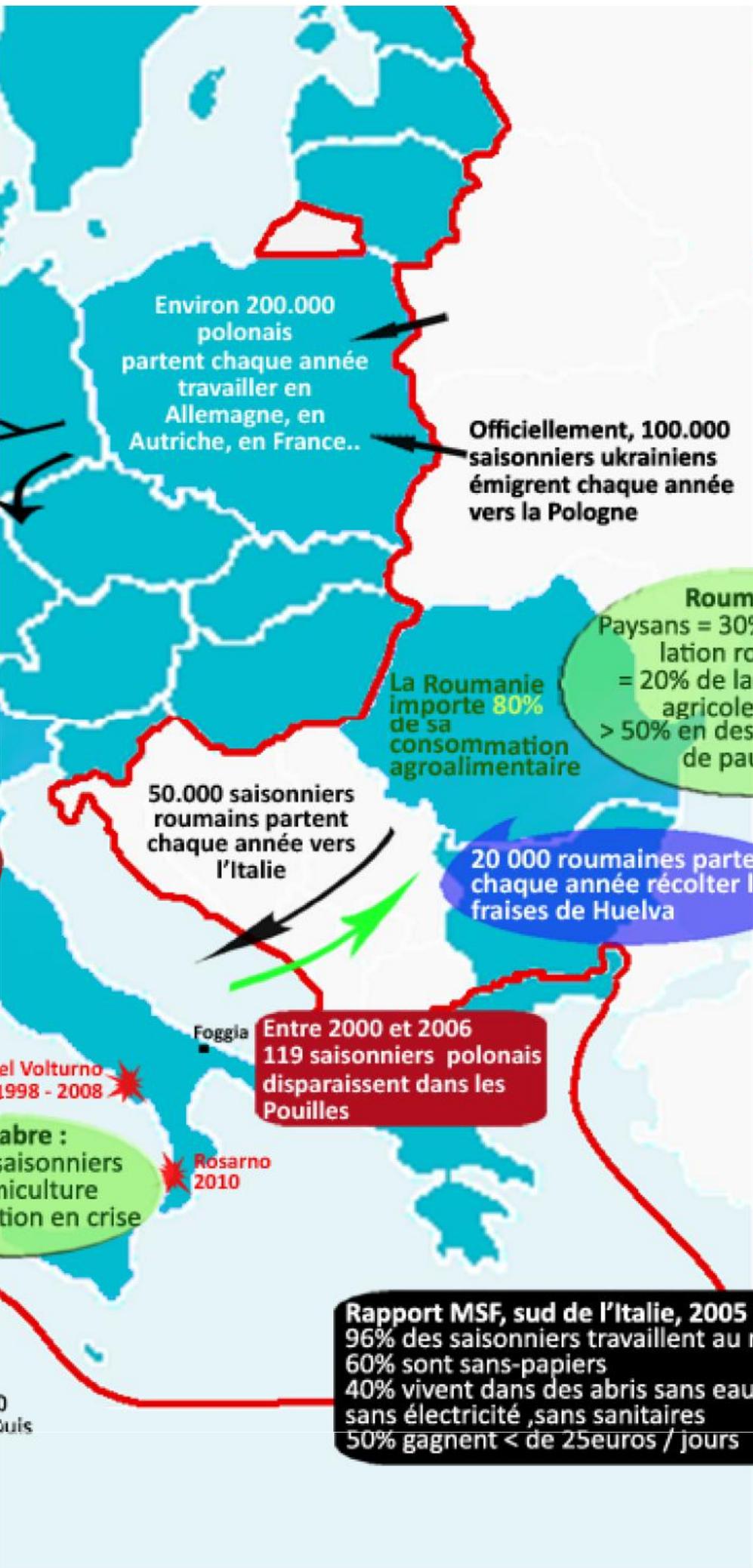
Des serres hollandaises aux plaines agrumicoles calabraises, des porcheries bretonnes aux fraiseraies d'Huelva, des vergers provençaux à la mer de plastique andalouse, la libre circulation de la main d'œuvre saisonnière agricole est vécue comme un opportunité économique pour les décideurs de l'agrobusiness et une fatalité pour les autres, le droit social résiduel devenant l'ultime barrière qu'on s'acharne à faire sauter à coup d'exploitation de sans-papier, d'exonération de cotisations sociales pour les employeurs et de bureaux de recrutement à l'international.

L'alternative à ce champ de bataille existe : reconnaissance des droits pour les migrants, aide à chaque actif paysan avec plafond, conditionnalité sociale pour le versement de fonds publics, soutien spécifique aux petites fermes, condamnation des patrons voyous. Il faut le construire. D'urgence.

Bernard Breton

AGRICULTURE ET MIGRATIONS EN EUROPE





- Exportations agroalimentaires
- Flux migratoires des travailleurs saisonniers
- Espace Schengen
- 100 Contingents de saisonniers immigrés prévus par les lois nationales
- Etats membres de l'Union Européenne
- Actes violents et émeutes racistes contre des saisonniers immigrés

Carte réalisée par Charlotte Garda

Sources : Espagne : C. Chomel, E. Hellio, J-Y. Constantin, B. Mesin, SOC Andalousia ; France : J-Y Constantin, Fred Decosse, Codetras ; Italie : F. Gatti, MSF Italia, C. Garda ; Pays-Bas : A. Darpeix ; Pologne : J. Chierichetti ; Roumanie : S. Planel.

ALMÉRÍA : DES TOMATES AU GOÛT DE PLASTIQUE

Almeria, sud de l'Espagne, 50 000 hectares de culture, 40 000 hectares sous serres de plastiques, environs 100 000 travailleurs, la majorité d'entre eux sont des migrants saisonniers.

Dans ce bassin de production intensif destiné à l'exportation, les lois sont celles du marché néolibéral où le bénéfice se fait sur la baisse du prix de production, à savoir sur la main d'oeuvre. Ce système agricole implique une évolution dans les modèles de gestion des travailleurs, toujours plus précaire et déréglementée. Cette désarticulation du marché du travail est facilitée par un système migratoire répressif : le travailleur clandestin journalier en est la figure extrême.

Avec la crise économique et industrielle, la situation s'est détériorée pour ces travailleurs qui se retrouvent

surnuméraires et au chômage. Ils forment la nouvelle armée de réserve de l'industrie agro-alimentaire, exclue de toute protection sociale. Les conditions de travail sont dangereuses et la convention collective de l'agriculture d'Almeria n'est presque jamais respectée en ce qui concerne les licenciements et les salaires. Aujourd'hui les travailleurs peuvent gagner entre 20 à 40€ pour une journée où les horaires ne sont pas respectés.



Confusion entre serres et poubelles



La mer de plastique

"Ces saisonniers payent 120€ par mois et par personnes pour vivre dans ces conditions"



Cortijos où vivent une quinzaine de ghanéens

Les conditions de logement de la majorité de ces travailleurs sont d'une extrême précarité. Ils vivent souvent dans des chabolas (construction carrée, basse, faite de carton, de plastique et de n'importe quel objet qui puisse faire office de paroi) ou en groupe dans des cortijos (ce sont les anciennes maisons des agriculteurs, abandonnées depuis des années et reprises par les travailleurs immigrés, souvent sans arrivée d'eau ni d'électricité. Certains agriculteurs trouvent le moyen de se faire payer la location de ces taudis ne respectant aucune norme sanitaire). Dans cet océan de plastique, il n'existe aucune interruption matérielle entre les serres, les poubelles à côté des serres, les chabolas entourées de poubelles et de serres.

La plupart des travailleurs migrants saisonniers vivent dans un état de peur, peur de perdre son travail, peur de réclamer ses droits, peur de perdre son logement. Ceci est encore plus vrai pour les sans papiers pour lesquels s'ajoute la peur de l'expulsion. A Almeria on a relevé plusieurs cas de violences policières : de simples passages à tabac, pour ne pas avoir de papier ou pour s'être trop approché du centre ville. Gare à celui qui porte plainte, c'est l'expulsion assurée. C'est dans ce contexte d'exclusion totale que vivent des milliers de personnes, entraînant de graves conséquences sur la santé physique et psychique des travailleurs.

Cabiria Chomel



Chabolas entourées de poubelles et de serres



Douche à ciel ouvert

Roumanie- Espagne : recrutement des femmes pour la récolte des fraises à Huelva

Depuis l'accord bilatéral entre l'Espagne et la Roumanie en vigueur entre 2004 et 2009, l'Agence Nationale de l'Emploi roumaine (ANOFM) avec le réseau EURES coordonne le recrutement de main d'œuvre en Roumanie pour des entreprises espagnoles.

En Novembre dernier, l'ANOFM et EURES ont organisé une sélection nationale pour l'entreprise Surexport de Huelva. 1700 femmes de toutes parts de la Roumanie se sont rendues par leurs propres moyens à la ville de Slatina dans le sud-est du pays pour participer à la sélection. 400 de ces femmes ont été recrutées pour la récolte de fraises en Espagne en février pour travailler une période de 3 mois pour 37 euros la journée.

L'entreprise Surexport recrute seulement des femmes, bien que l'offre d'emploi ne stipule nulle part cette condition. Elle spécifie seulement que le logement n'est disponible que pour les femmes, car limiter l'offre d'emploi aux femmes est illégal et serait considéré comme discrimination. La raison souvent évoquée pour embaucher uniquement des femmes est qu'elles seraient des cueilleuses plus méticuleuses, mais le fait que nombre de femmes sont des mères et des épouses prêtes à accepter des conditions de travail lamentables pour subvenir aux besoins de leurs familles joue fortement.

Aucune inspection des conditions de travail n'est faite par l'Agence Nationale de l'Emploi roumaine ou EURES dans les entreprises espagnoles qui recrutent des citoyens roumains par le biais de ces institutions. Dans un entrevue avec la directrice du réseau EURES en Roumanie, celle-ci explique que les retours positifs des travailleurs roumains suffisent pour leur donner assurance des bonnes conditions de travail au sein des entreprises espagnoles avec lesquelles ils travaillent. Cependant, une grève de 200 roumains employés à Surexport en 2008 pour non-paiement de salaires suggère que les conditions de travail légales ne sont pas garanties.

Sylvie Planel



Novembre 2010 : 1700 femmes roumaines attendent pour un recrutement organisé par l'entreprise espagnole Surexport pour la récolte des fraises à Huelva. Distribution de tracts sur les droits des saisonniers dans ce pays,

Les roumains: premier contingent de saisonniers en Italie

Les roumains représentent le plus important groupe d'étrangers présents en Calabre ; ils travaillent majoritairement dans le secteur agricole. Plus de 20 000 roumains y sont embauchés de manière légale. S'y ajoutent de nombreux saisonniers roumains sans contrats dans cette région où le travail au noir est très répandu. Si l'entrée de la Roumanie dans l'UE a comporté l'avantage de régulariser en partie ces travailleurs, cela ne règle pas tous les problèmes, et pose de nouvelles difficultés en termes d'accès aux prestations sociales. Les nouveaux arrivés se retrouvent toujours dans une situation précaire, qui les contraint à

accepter les plus bas salaires. Carmen Florea, médiatrice culturelle roumaine pour l'association Terra Del Cupo dénonce ces boîtes d'interim qui « tous les ans cherchent de nouveaux travailleurs, car ceux-ci ne connaissent pas leurs droits et sont plus dans le besoin. Et c'est plus facile d'être arnaqué, ils ne savent pas ce que sont les charges sociales, ils ont des difficultés avec la langue. Et à la fin de la saison, ils n'ont parfois pas assez pour repartir ». Face à cette situation, les autorités adoptent le mutisme. Carmen a pu voir une équipe entière de travailleurs roumains aller dénoncer aux autorités un impayé de plus d'un mois de travail, sans que cela ne suscite ni arrestation ni enquête.

C.G.

MICRO-FERME ROUMAINE : Le paysan pauvre de l'UE

Le paysage agricole en Roumanie se distingue par deux types d'agriculture très inégales. D'une part 2.6 million de fermes fonctionnent en autosubsistance, et d'autre part, les grandes exploitations agro-industrielle s'étendent sur des centaines ou des milliers d'hectares. Les réformes des années 1990 ont participé à ce processus, par la décollectivisation des coopératives et des fermes d'état de l'époque communiste. Depuis, l'entrée dans l'Union Européenne et les subventions de la PAC n'ont fait qu'enraciner les disparités entre agro-industrie et petite paysannerie.

Partout dans l'Union Européenne, ce sont les grandes exploitations qui bénéficient de la PAC. Mais c'est en Roumanie que ces subventions sont les plus inégalement allouées. En 2007, 0.2% des exploitations (celles de plus de 500 hectares) ont reçu 30% des subventions de la PAC. Les petites fermes roumaines reçoivent très peu du budget, sans compter les 2.6 millions de fermes qui ne sont pas du tout subventionnées, le gouvernement roumain ayant décidé de ne pas accorder d'aides européennes aux exploitations de moins d'un hectare

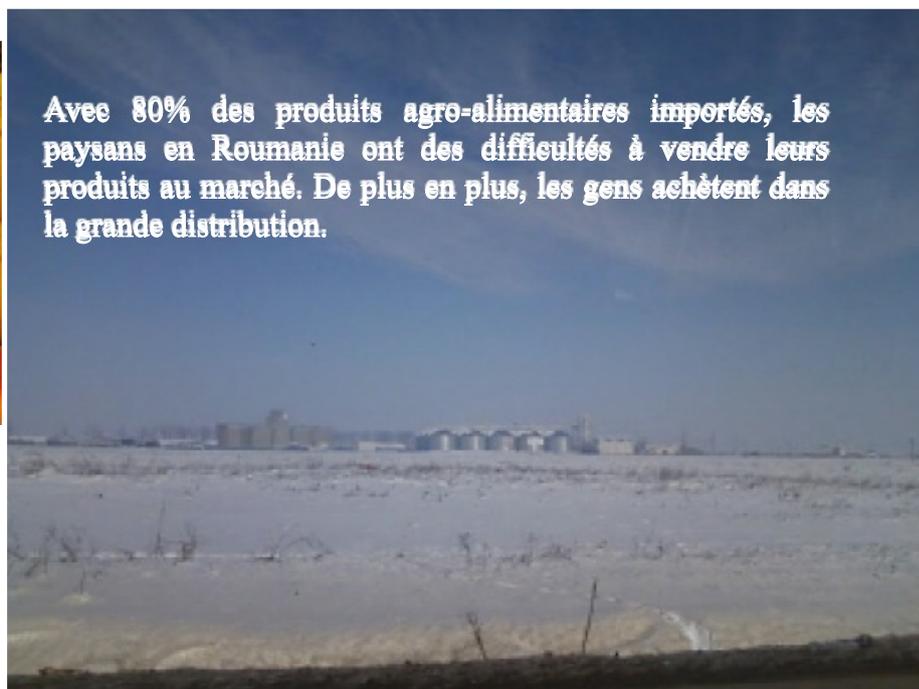


Les difficultés des paysans sont augmentées par la situation foncière particulière à la Roumanie et par les obstacles financiers. Les terrains agricoles ont été extrêmement morcelés par la restitutions des anciennes fermes coopératives. Par conséquent, la plupart des paysans en Roumanie sont contraints de travailler sur plusieurs parcelles éparpillées. D'autre part, la difficulté d'accès aux crédits empêche les petits agriculteurs de développer leurs exploitations puisque les banques roumaines refusent de leur accorder des prêts pour des raisons de fiabilité. Et sans prêts, les paysans ne peuvent pas accéder aux subventions de développement rural de la PAC qui demandent un cofinancement de 50%.

Sylvie Planel



Dans le village de Hudesti en Moldavie roumaine, beaucoup partent travailler à l'étranger, dans l'agriculture mais aussi dans la construction ou les services à domicile.



Avec 80% des produits agro-alimentaires importés, les paysans en Roumanie ont des difficultés à vendre leurs produits au marché. De plus en plus, les gens achètent dans la grande distribution.

Calabre : Conditions de vie difficiles au fond de la botte



Janvier 2010 : des centaines de travailleurs saisonniers africains se révoltent dans les rues de Rosarno. S'ensuivent trois jours de violences entre 'autochtones' et immigrés, chasse à l'homme, déportation de centaines de personnes sur la seule base de leur couleur de peau. Le bruit court que des africains ont été tués par balle, cela s'avèrera n'être qu'une rumeur, mais c'est le déclencheur d'une situation explosive.

De novembre à janvier, depuis une décennie, des milliers de travailleurs immigrés viennent sur le territoire de la plaine de Rosarno afin de travailler à la récolte des oranges :

travail à la journée, salaires de misère, sans protection sociale, sans contrat, sans logement décent, sans papiers, sans droits.

A 25 euros la petite journée, des centaines de personnes vivent entassées dans des usines désaffectées, sans eau ni électricité.

Un an plus tard, la situation a peu changé. Les usines où vivaient des centaines d'africains ont été remplacées par de petites cabanes abandonnées. Le salaire, comme le prix des oranges payé aux producteurs, reste trop bas :

50 centimes la caisse pour les travailleurs, 7 centimes le kilo pour les producteurs.

A ce prix, beaucoup d'oranges sont restées sur les arbres, et beaucoup de journaliers sont restés au bord de la route, sans travail. Dans cette plaine, la révolte de Rosarno a secoué les consciences, mais rien ne change. La situation est la même: monoculture d'oranges destinées à la transformation industrielle et à l'exportation ; crise agricole ; exploitation des travailleurs migrants.



Les autorités ont (enfin) réagi en créant un camp de containers qui « accueille » près de 70 travailleurs saisonniers en possession de leur permis de séjour. Le camp est temporaire, contrôlé, loin du centre ville. Il faut l'autorisation dont ne sait qui pour y entrer. **Difficile de parler d'accueil et impossible d'oublier les sans-papiers qui n'ont pas droit à un logement décent** et vivent encore dans les campagnes, comme Marcus, un jeune gambien de 35 ans, mort de pneumonie, en novembre 2010.



Rosarno, camp de containers, capacité de 80 unités de travail



Rosarno, 11 janvier 2011
Manifestation un an après la "révolte"

Un an après la révolte, un réseau de solidarité s'est construit autour et entre les travailleurs saisonniers de la plaine. Pour l'anniversaire de la révolte, ils étaient près de 350 africains à défiler dans les rues de Rosarno. Certains sont revenus de Naples ou de Rome soutenir leurs frères de Rosarno. **Ils réclament des permis de séjour, du travail et la dignité.** En mars 2011, les membres du réseau européen pour la défense des travailleurs saisonniers et de l'agriculture paysanne sont venus à la rencontre de ces travailleurs et de leurs luttes. **Pour la défense de la terre et de tous ceux qui la travaillent, à Rosarno et partout en Europe.**

Charlotte Garda



Ces dernières années, les Polonais ont changé de destinations de migration, à la recherche d'une rémunération plus élevée. Ce n'est pas un hasard si nous n'en avons plus vu dans les champs au sud de l'Italie et de l'Espagne lors de notre séjour de décembre 2010 à février 2011. La Grande-Bretagne est désormais la première destination de ces migrants : en 2009, 520000 travailleurs polonais y étaient recensés (1), constituant ainsi la deuxième communauté étrangère, après les Indiens. Près de 100 000 Polonais travaillent aussi aux Pays-Bas. Plus de la moitié, embauchés en contrats précaires, vivent dans des conditions extrêmement dures. Quant aux marchés du travail d'Autriche et d'Allemagne, ils seront complètement ouverts à partir du 1er mai 2011 pour les Polonais ; jusqu'à maintenant, ils avaient besoin de permis de travail pour s'y rendre. Le ministère du Travail de Pologne estime entre 300 et 400 milles le nombre de nationaux qui partiront travailler là-bas dans les trois prochaines années. **Si une partie des Polonais migre vers des emplois qualifiés, la majorité fuit des conditions de vie difficiles, notamment à la campagne.**

Mais le pays devient à son tour, petit à petit, un pays d'immigration. Officiellement, 100 000 Ukrainiens viennent chaque année y travailler ; dans la réalité ils sont beaucoup plus nombreux.

Depuis 2009, la Pologne a conclu des accords spéciaux avec l'Ukraine, la Biélorussie, la Moldavie et la Géorgie. Les travailleurs en provenance de ces pays n'ont plus besoin d'un permis de travail, mais simplement d'un certificat d'embauche que l'employeur dépose dans le pôle emploi local. Ce certificat permet d'avoir un visa valable six mois ; beaucoup de migrants restent ensuite en Pologne, devenant « illégaux ». On

S'adapter, une question psychologique

Chaque été depuis dix ans, Marta, 43 ans, quitte son village à une centaine de kilomètres à l'est de Varsovie et part travailler en Allemagne. « Je fais la récolte des framboises. On reçoit 2 euros pour 6,5 kg. Je gagne environ 40 euros par jour, mais on nous enlève 15 euros pour les repas. Dans le dernier contrat que j'ai reçu chez-moi, il n'y a même pas de tampons, c'est juste des copies des documents. Ils nous demandent de signer, et c'est tout. On doit faire des heures supplémentaires, diurnes et nocturnes, sans être payé plus. »

estime qu'il y a entre 50 000 et 300 000 sans-papiers dans le pays.

Selon la loi, les employeurs sont obligés de rémunérer les saisonniers étrangers comme les Polonais, mais cela n'arrive presque jamais.

Pour la récolte des fraises, les Ukrainiens sont presque tous employés au noir ou avec des contrats qui ne leur permettent pas de bénéficier de prestation sociale.

Le secteur agricole est dominé par le travail illégal. La situation est considérée comme presque naturelle par les représentants du ministère du Travail, qui trouvent tout projet de directive européenne sur le travail saisonnier « trop rigide » pour cette branche... Le travail illégal des saisonniers convient à tout le monde : il permet de combler le manque de main-d'oeuvre dans la branche agricole pendant quelques mois, sans donner la possibilité aux travailleurs étrangers de s'installer dans le pays. Il s'agit d'une stratégie politique très populaire en Europe, question sur laquelle n'existe aucun débat public en Pologne.

Julia Chierichetti



Récolte de pommes en Belgique : près de la moitié des travailleurs saisonniers dans l'agriculture belge, soit 20000 sur 45 000 emplois, sont originaires d'Europe centrale et de l'Est, dont une large majorité de Polonais

Je lui demande donc pourquoi elle veut partir, alors que le « contrat » n'a rien de légal. Marta m'explique que, elle et son mari gagnent 500 euros par mois avec leur ferme, en vendant le lait à une laiterie. Et ils ont deux filles, de 15 et 17 ans : il faut leur acheter des livres, des vêtements... « S'adapter à des mauvaises conditions de travail, c'est une question psychologique. L'an passé, il n'y a pas eu d'eau pendant deux semaines dans les toilettes là-bas. Il a fallu se débrouiller. Quand quelqu'un a essayé de se plaindre, ils l'ont viré, comme s'il n'avait jamais été là... »

JC

Directive saisonniere "saisonniers"

En Juillet 2010, la Commission européenne a publié une proposition au Parlement et au Conseil de directive dite « directive saisonniers », concernant les populations originaires de pays tiers. Cette directive ne s'applique donc pas aux travailleurs saisonniers des pays membres. Elle est en cours d'étude par les deux instances.

La Commission propose aux législateurs européens un texte qui s'inscrit délibérément et de façon exclusive dans la droite ligne de l'idéologie de la modernisation de l'agriculture, de la compétitivité dont tous connaissent les dégâts occasionnés. Dégâts qui touchent tant les populations paysannes européennes et mondiales que les droits des populations migrantes en quête de travail dans les bassins d'agriculture industrialisée.

La proposition de directive s'appuie sur des présupposés considérés comme « normaux » et nécessaires :

- L'agriculture manquerait de bras.
- La compétitivité implique la baisse des prix des productions

- Il faut donc baisser les coûts du travail, des protections sociales....

- Il faut plus de souplesse, moins de bureaucratie pour les employeurs et maintenir et augmenter le nombre de contrats précaires

- Il faut s'assurer que personne, une fois le contrat saisonnier terminé, n'ait la possibilité de rester dans le pays « d'accueil ».

Le travailleur saisonnier est présenté comme un possible fraudeur : ce n'est pas la période de validité du permis de séjour qui doit être limitée à 6 mois, mais la nature du travail proposé qui, s'il est vraiment saisonnier, ne peut que être limité dans l'année.

Chaque Etat membre reste libre de fixer le volume de bras à importer sous réserve de respect d'un certains nombre de critères... L'Union ne produit donc qu'une directive que chaque Etat transposera a sa manière et selon son calendrier (dans la limite de 2 ans après publication de la directive au JO) dans son droit interne.

Coordination Européenne Via Campesina

Eurodéputés pour les droits des saisonniers

En 2009, les euro-parlementaires françaises et roumaines, Hélène Flautre et Daciana Sarbu ont co-organisé un séminaire sur la "précarité de la main d'oeuvre saisonniere et l'agriculture industrielle" au Parlement européen. Syndicalistes, doctorants, migrants, juristes et paysans ont pu y exposer leurs idées.

A l'issue de ce séminaire, fut décidée la mission parlementaire de 2010 dans la région de Huelva, avec la participation d'Hélène Flautre et Yvan Catalin, eurodéputés, Susana Dragomir et Michel Dupont, représentants les parlementaires Daciana Sarbu et José Bové.

Quatre objectifs lui étaient assignés : enquête auprès des travailleurs saisonniers sur leurs conditions de travail et de logement, l'utilisation des fonds communautaires soutenant le développement de l'agriculture, l'emploi et l'intégration des personnes migrantes (dont

saisonnieres), recueil des observations des acteurs locaux concernant la future directive européenne « saisonniers » et examen des différents aspects de la production de fraises. Les élus présents ont à charge le travail législatif au sein du Parlement européen et devraient pouvoir pendant les débats sur la directive « saisonniers » et la réforme de la Pac imposer le respect des droits des travailleurs.



L'Assemblée des Travailleurs Africains à travers l'Italie

Depuis les violences de Rosarno, les saisonniers s'organisent, à Rome, à Rosarno, à Castel Volturno...

Les africains ayant fui les violences de Rosarno pour la capitale ont créé une nouvelle dynamique en se réunissant au sein de l'Assemblée des Travailleurs Africains de Rome. A Castel Volturno, en Campanie, un autre groupe de saisonniers tente de s'inspirer de cette expérience. En septembre 2008, six Africains furent criblés de balles dans cette ville par des membres de la Camorra, la mafia locale.

John, un des fondateurs de l'Assemblée de Rome est venu partager avec ses frères de Castel Volturno cette expérience : « Jusqu'à aujourd'hui, on se retrouve et on discute autour de trois points : permis de séjour, travail, et conditions de vie. On se retrouve pour partager nos expériences et on chemine en ce sens. On essaie de traiter tout le monde au même niveau, il n'y a pas de hiérarchie. Aussi quand on doit faire quelque chose, comme une manifestation, on demande

l'accord de tous. On vote, la majorité l'emporte. Quand la majorité décide quelque chose, on y va tous, pas seulement ceux qui ont voté pour. Il ne faut pas être passif, dans toutes les décisions on est acteur, on en fait partie. »

Pour Appiah, un jeune ghanéen de CastelVolturno, la voie de l'auto-organisation s'impose : « On essaie d'être une union, de s'entraider, on n'a pas de leader. Il ne faut pas seulement quémander, il faut connaître ses droits. Beaucoup de personnes ne savent qu'aller chez l'avocat, chez les associations, à la CGIL(1)... Ils pensent que sans eux ils ne peuvent rien faire. La chose la plus importante ; c'est que la où tu mets ton cerveau, la où tu mets ton coeur, tu dois tenir la barre ».

« Quand cette affaire de Rosarno est arrivée, ce qui nous a manqué, c'était de s'organiser pour faire entendre nos voix. Maintenant on a la chance d'avoir cette assemblée, et cette occasion de nous organiser », conclut John.

Missions syndicales en Europe : état des lieux

Depuis 5 ans, la Confédération Paysanne et ses partenaires européens ont conduit plusieurs missions de rencontres et de formation pour les droits des travailleurs saisonniers et la défense de l'agriculture paysanne. Cette année, un groupe européen de syndicalistes paysans et ouvriers, d'associations de développement rural et d'accueil de migrants, s'est réuni en Roumanie, en Calabre (Italie) et en Pologne.

Partout, le groupe constate :

- que la politique agricole commune continue à privilégier les concentrations : concentrations des capitaux dans de moins en moins de mains, concentration de bassins de production très spécialisés
- que les subventions à l'exportation contribuent à la ruine des paysans des pays importateurs de produits agricoles
- que la disparition des paysans en Europe s'accélère du fait de ces concentrations et de la baisse des prix
- que par voie de conséquence les flux migratoires s'amplifient vers ces bassins nécessitant une main d'œuvre abondante
- que ces mouvements de population sont parfois très organisés et contractualisés (accords binationaux, contrats d'origine...)
- que les codes du travail restent ignorés, les droits de l'homme, le droit à des conditions de vie et de travail digne restent trop souvent bafoués.

Par ailleurs l'autisme et la surdité du personnel politique et administratif européen est à cette date confirmé :

- par la directive saisonniers, dont la seule préoccupation est l'assurance du retour des migrants à leur pays d'origine, et qui ne comporte aucun élément social
- par l'absence de soutien volontariste aux petites fermes européennes qui vont donc continuer de disparaître



Les difficultés de la syndicalisation à Almería

Implanté en Andalousie, le SOC (Sindicato de obreros del campo) est un syndicat de lutte des classes. Créé en 1976, il a d'abord travaillé pour la défense des petits paysans et des paysans sans terre dans un contexte de concentration foncière par quelques grands propriétaires.

La montée en puissance d'un nouveau type d'agriculture industrielle sous serres à Almería a eu comme conséquence – entre autres – l'arrivée massive de travailleurs migrants agricoles, jusqu'alors inédit dans le secteur. Certains de ces travailleurs, étant donné leurs conditions de vie et de travail, ont pris l'initiative en 2000 de former un « SOC Almería » luttant pour l'égalité des droits.

Mais ce travail d'organisation et de syndicalisation des saisonniers n'a pas été facile vu le contexte de grande misère, le fait que beaucoup de ces migrants n'avaient jamais connu de luttes syndicales auparavant et que les syndicats agricoles majoritaires étaient peu enclins à travailler avec cette population. Aujourd'hui, les mêmes difficultés persistent quant à l'objectif de s'auto-organiser syndicalement afin de défendre ses propres droits. Les travailleurs sont souvent divisés entre communautés : les Marocains d'un côté, les Subsahariens de l'autre et les Européens de l'Est à mille lieux de toute forme d'organisation. Par ailleurs, la nature même du travailleur saisonnier, de surcroît migrant, fait qu'il est obligé de bouger, de changer de région pour trouver un emploi, ce qui empêche tout travail sur le long terme et réduit l'action syndicale à l'urgence: réparer au lieu de prévenir.

Pour Spitou Mendy, porte-parole du SOC

Almería: «L'autre facteur déterminant de l'implication des travailleurs dans les syndicats, c'est la formation, mais aussi le niveau d'éducation de chacun et de la masse: les travailleurs venus d'ailleurs, les migrants analphabètes ou sans expériences de luttes de classes ne comprennent pas pourquoi on doit s'opposer à la volonté du « chef ». Sinon, comment comprendre que des gens soumis à la plus ignoble exploitation ne vont au syndicat que quand il ne leur reste plus rien à espérer? ». Enfin, le climat ambiant de peur – celle de perdre son travail, d'être expulsé, parfois même des représailles –, mélange efficace entre politiques néolibérales et politiques répressives, fait que souvent les travailleurs acceptent en silence et forment ainsi la réserve de main-d'oeuvre nécessaire au bon fonctionnement de l'agrobusiness.

Le SOC, malgré toutes ces difficultés, poursuit une politique volontariste afin d'arriver à l'auto-organisation des travailleurs. Il est le seul syndicat à prendre en compte ces spécificités migratoires et à lutter sans compromis contre l'exploitation. Il assiste concrètement, accompagne devant les tribunaux, tente la jonction avec la société, présente des alternatives et, si ses locaux sont bondés chaque jour, c'est qu'il est aujourd'hui reconnu localement par les travailleurs.

Cabria Chomel



Almería, manifestation du SOC, novembre 2010

Flexibilité maximale et patron insaisissable : l'Europe selon Terra Fecundis

Ces dernières années, travailleurs et syndicalistes doivent affronter un nouveau défi : celui des entreprises de travail temporaires. En agriculture, l'heure est à l'externalisation de la main d'oeuvre. Les patrons ne sont plus les exploitants agricoles, mais des sociétés prestataires de service... Elles fleurissent en Espagne, en Pologne, en Ukraine... Elles se spécialisent dans le détachement de saisonniers étrangers et jouent sur les complexités du droit communautaire pour échapper aux réglementations et aux conflits syndicaux. Beaucoup emploient moins de 10 salariés, d'autres des milliers. C'est le cas de Terra Fecundis, société de Murcia qui emploie plus de 2000 salariés, en majorité des Equatoriens et des Colombiens qui circulent entre le sud de la France, la Sicile et l'Espagne. La société gère la main d'oeuvre et les salaires qui ne sont versés qu'en fin de mission. Opacité et flexibilité maximale; les agriculteurs peuvent licencier un ouvrier du jour au lendemain. Ces boîtes jouent avec les frontières de la légalité : selon une inspectrice du travail, certaines exploitations du sud de la France font appel à Terra Fecundis après avoir été exclues formellement de la possibilité de recevoir de la main d'oeuvre par contrats OFII pour cause d'arnaques ou d'irrégularités.

Sources : F.Berteau et M.Palain ; J-Y Constantin, B. Mesini ; E. Mauro.

Pour les droits des travailleurs saisonniers en agriculture

Le Groupe de Travail “travailleurs saisonniers, migrations et agriculture” de la Coordination Européenne Via Campesina s'est réuni les 29 et 30 janvier 2010 à Turin 15 jours après les événements à Rosarno.

Le groupe de travail constate:

- que la PAC a favorisé la concentration et l'industrialisation de la production agricole européenne ce qui a entraîné l'appauvrissement et la disparition de nombreux paysan(ne)s et un accroissement de l'exploitation des travailleurs.

- que les événements de Rosarno font partie d'une politique migratoire indigne du respect des droits humains, pratique malheureusement répandue dans toute l'Europe et générée par une globalisation des échanges économiques au détriment des populations et d'une juste répartition des bien communs.



Rosarno, mars 2011

La Coordination Européenne Via Campesina revendique:

> L'établissement d'une aide spécifique aux petites fermes, reconnaissant leur fonction économique, sociale et territoriale.

> La mise en place, dans le cadre de la Politique Agricole Commune, de la conditionnalité des aides liée au respect de droit du travail.

> L'interdiction aux États d'aider ou subventionner les exploitants agricoles qui ne respectent pas leurs obligations d'employeurs.

> La politique agricole commune stipule la création d'un observatoire de surveillance des conditions d'emploi de la main d'œuvre saisonnière.

> La signature, ratification et application par tous les pays européens de la Convention Internationale sur les travailleurs migrants.

> La signature, ratification et application par tous les pays européens de la Convention Internationale 184 sur la santé et la sécurité dans l'agriculture de l'Organisation Internationale du Travail.

> La régularisation des travailleurs et travailleuses agricoles sans papiers



La Coordination Européenne Via Campesina s'engage à soutenir les luttes des travailleurs saisonniers pour améliorer leur statut et leurs conditions de vie et apporte son soutien à la grève des migrants prévue pour le 1er mars 2010.

Turin, février 2010

Almeria, 2008. Photo Brigitte Zaccaria

BIBLIOGRAPHIE

ARTICLES, LIVRES, RAPPORTS :

- Travailleurs équatoriens livrés clés en main, Franck Berteau et Mathieu Palain, IPJ, 2011.
- Travailleurs saisonniers, migrations et agriculture : Socle commun. - Coordination européenne Via Campesina (ECVC), juin 2009
- Plate-forme de revendications contre la précarité des saisonniers en agriculture. - Confédération paysanne ; GISTI ; Amorces ; SOC, janvier 2009, 3 p.
Dans le cadre du séminaire d'informations et de sensibilisation à destination des parlementaires européens Bruxelles, 28 janvier 2009
- Travailleurs saisonniers dans l'agriculture européenne. Etudes rurales, n° 182, juillet-décembre 2008, 225 p.
- Saisonniers en servage. - Plein Droit, n°78, octobre 2008, 52 p.
- Les nouveaux esclaves du capitalisme. - Patrick Herman. - Le Diable Vauvert, 2008, 406 p.
- Petit guide juridique sur les droits des travailleurs saisonniers étrangers en France. – Confédération paysanne ; Amorces, juillet 2008, 7 p.
- Une saison en enfer : Rapport sur les conditions des immigrés employés en agriculture dans le Sud de l'Italie - Médecins sans frontières - 2008, 28 p.
- Résistances en Europe à la servitude en agriculture. État des luttes contre les conditions de travail inacceptables des salariés agricoles. Les actes des rencontres à Nîmes. - Confédération paysanne, mai 2006, 12 p.
- Pas de séjour sans travail, ou les pièges du contrat saisonnier : l'exemple des Marocains dans l'agriculture provençale. - Alain Morice. - In Migrations Société, Vol. 18, n° 107, septembre 2006, p. 211-231
- Les omis : Livre noir de l'exploitation des travailleurs étrangers dans l'agriculture des Bouches-du-Rhône. – Marseille : Codetras, septembre 2005, 26 p.
- Dossier dans Campagnes solidaires, le mensuel de la Conf' :
« Migrations et agriculture : Mondialisation des errances », n°191, décembre 2004, 8 p. ;
« Les migrations saisonnières ou les diagonales de la PAC » n°262, mai 2011

DVD :

- « Sillons solidaires, Du Danube au Guadalquivir » et
 - « Sillons solidaires : les mandarines et les olives ne tombent pas du ciel ».
- Deux films de Silvia Pérez-Vitoria, Confédération paysanne et Musée des arts et traditions populaires, 2008 et 2011. Réalisés dans le cadre du travail « dialogue social en agriculture », qui relate la mission des syndicats agricoles en Roumanie et en Italie.

WEB :

- Le site des volontaires parties en mission : <http://emi-cfd.com/echanges-partenariats/> (Promotions 7, 10 et 11).



Le "Gourbi de Berre" (France), bidonville rural où logeaient une soixantaine d'hommes, tous employés dans l'agriculture intensive sous contrat OMI (Office des Migrations Internationales). Photo Y. Lamoulère, 2007

PARTENAIRES

Ado Sah Rom (Association pour l'organisation du développement)

Roumanie

<http://www.adosahrom.ro/en/>

ARI, Associazione Rurale Italiana.

Italie, Piémont

www.assorurale.it

Confédération Paysanne

France, 104 rue Robespierre – 93170 Bagnolet

www.confederationpaysanne.fr

Collectif de défense des travailleurs saisonniers (Codetras)

France, BP 87 - 13303 Marseille cedex 3

www.codetras.org

Echanges & Partenariats

CICP, 21 ter rue Voltaire, 75011 - Paris

www.reseau-ipam.org

Forum Civique Européen

Suisse, Le Pigeonnier, F-04300 Forcalquier,

www.forumcivique.org

GAO Cooperazione

Italie, Calabre

<http://www.gaong.org/>

ISP - Institut des Affaires Publiques

Pologne

www.isp.org.pl

Lgd Mroga, Association de développement rural

Pologne

L'autre syndicat - Syndicat interprofessionnel

Rue de Mauverney 14, 1196 Gland

www.lautresyndicat.ch/

Propact - Syndicat national des paysans

Roumanie

www.propact2005.ro

SOC-SAT (Sindicato de Obreros del Campo – Sindicato Andaluz de Trabajadores)

Espagne, Andalousie

<http://www.soc-andalucia.com/>

Via Campesina

www.viacampesina.org

PROJET
SOUTENU
PAR

FONDATION
DE
FRANCE